

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0312/PR/MET portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2000 du Port Autonome International de Djibouti (P.A.I.D).

n° 2000-0312/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
17 avril 2000

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2000

Date du numéro
30 avril 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant remaniement des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU La loi n°12/AN/98 du 11 mars 1999 portant réforme des Sociétés d'État, Sociétés d'Économie Mixte et des Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

VU L'arrêté n°71-954/SG du 03/07/91 portant règlement d'Exploitation du PAID

VU L'arrêté n°95-0887/PRE/MTT du 09/10/1995 portant nomination et renouvellement de la liste des membres du Conseil d'Administration du Port dans sa séance du 20 février 2000

Sur proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 février 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article 1er

Le budget prévisionnel de l'exercice 2000 du Port Autonome International de Djibouti s'établit comme suit

: Budget de fonctionnement Produits.....	5 964 350
000 FD Charges.....	5 226 157 000 FD Résul-
tat.....	738 193 000 FD Budget d'investissement.....-
379 906 000 FD	

Article 2

Les tarifs de location des terre pleins et entrepôts ont également été révisés comme suit : Anciens tarifs

Nouveau tarifs

FD/m2	FD/m2 Zone I	Surface couverte (1)	2500	2050	Surface couverte (2)	2500	2050
Surface non couverte	2500	1950	Zone II	Surface couverte (1)	900	700	Surface couverte
(2)	6000	5500	Terre plein	2000	1500	Zone I	Zone
II (1) hangars récents et appartenant	(1) hangars construits par les	au PAID.				usagers. (2) hangars	
anciens	(2) hangars PAID.						

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH